



Date d'émission 28-mai-2015

Date de révision 27-mai-2016

Version 4

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Code du produit** FRP003  
**Nom du produit** Titanium Alloy

**Synonymes** Alliage de titane - ATI CP1™, ATI CP1-MIL™, AL 611 TITANIUM, AL 6111 (CP-11), AL 6412 (CP-12), AL 616 (CP-16), AL 6171 (CP-17), AL 618 (CP-18), ATI CP2™, ATI CP2-MIL™, AL 612, ATI 6-4 ELI™, 6Al-4V ELI, ATI CP3™, ATI CP3-MIL™, AL 613, ATI CP4™, ATI CP4-MIL™, AL614, ATI 425® ALLOY, ATI 6-4™, AL 615, AL 617 (CP-7), ATI 3-2.5™, AL 619, ASTM Grade 21, TITANIUM ALLOY (7-4) Ti-7 Al-4 Mo, ATI 15-333™, Titanium Alloy 15-3-3-3

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Fabrication de produits en alliage de titane

**Utilisations déconseillées**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec: +1-703-741-5970

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Instructions en cas d'urgence

<b>Aspect</b> Diverses formes pour le produit sous forme massive	<b>État physique</b> Solide	<b>Odeur</b> Inodore
--	-----------------------------	----------------------

### 2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

#### Autres informations

Lorsque le produit est soumis à soudage, combustion, fusion, sciage, brasage, broyage, bufflage, polissage ou tout autre processus similaire générateur de chaleur, les particules et/ou émanations atmosphériques potentiellement dangereuses suivantes peuvent être générées:: Dioxyde de titane, un cancérogène du Groupe 2B selon le CIRC, Le pentoxyde de vanadium (V2O5) affecte les yeux, la peau, le système respiratoire.

### Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

##### Synonymes

Alliage de titane - ATI CP1™, ATI CP1-MIL™, AL 611 TITANIUM, AL 6111 (CP-11), AL 6412 (CP-12), AL 616 (CP-16), AL 6171 (CP-17), AL 618 (CP-18), ATI CP2™, ATI CP2-MIL™, AL 612, ATI 6-4 ELI™, 6Al-4V ELI, ATI CP3™, ATI CP3-MIL™, AL 613, ATI CP4™, ATI CP4-MIL™, AL614, ATI 425® ALLOY, ATI 6-4™, AL 615, AL 617 (CP-7), ATI 3-2.5™, AL 619, ASTM Grade 21, TITANIUM ALLOY (7-4) Ti-7 Al-4 Mo, ATI 15-333™, Titanium Alloy 15-3-3-3.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique
Titane	231-142-3	7440-32-6	88-100
Aluminium (métal)	231-072-3	7429-90-5	0-7
Vanadium	231-171-1	7440-62-2	0-4.5
Nickel	231-111-4	7440-02-0	0-0.9

### Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation de quantités excessives de fumée, d'émanations ou de particules pendant la transformation, transporter la victime extérieure et consulter un professionnel de santé qualifié.
<b>Contact cutané</b>	En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Traiter les éventuelles particules entrant en contact avec les yeux pendant la transformation comme tout autre corps étranger.
<b>Ingestion</b>	Voie d'exposition peu probable.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Produit non inflammable sous forme distribuée, inflammable en tant que particules ou morceaux finement divisés résultant de la transformation de ce produit. Éteindre avec du sel (NaCl) ou un extincteur à poudre sèche de classe D.

##### Moyens d'extinction appropriés

Ne pas projeter d'eau sur le métal en combustion, risque d'explosion. Ce caractère explosif est dû à l'hydrogène et à la vapeur générés par la réaction de l'eau avec la matière en combustion

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chaleur intense Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante **AVERTISSEMENT** : les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières

**Produits de combustion dangereux**

Dioxyde de titane, un cancérigène du Groupe 2B selon le CIRC. Le pentoxyde de vanadium (V<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) affecte les yeux, la peau, le système respiratoire.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Pour les secouristes**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne s'applique pas au produit sous forme massive.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Ne s'applique pas au produit sous forme massive.

**Méthodes de nettoyage**

Ne s'applique pas au produit sous forme massive.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

**Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT : les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Tenir les copeaux, les tournures, les poussières et autres petites particules à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles**

Se dissout dans l'acide fluorhydrique, S'enflamme en présence de fluor. En cas de chauffage au-dessus de 200 °C, réagit de façon exothermique avec les substances suivantes: Chlore, brome, halocarbures, Tétrachlorure de carbone, carbon tétrafluorure, freon.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Mesures de gestion des risques (RMM)**

Non requis.

**Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Titane 7440-32-6	-	-	-	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
Vanadium 7440-62-2	-	-	-	-	Skin
Nickel 7440-02-0	-	STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Titane 7440-32-6	-	-	-	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Vanadium 7440-62-2	-	-	-	-	-
Nickel 7440-02-0	-	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Titane 7440-32-6	-	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	STEL 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Vanadium 7440-62-2	STEL 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>	-
Nickel 7440-02-0	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune DNEL n'est disponible pour le produit dans son ensemble

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune PNEC n'est disponible pour le produit dans son ensemble.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Éviter la génération de particules non contrôlées.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de présence potentielle de particules atmosphériques, une protection oculaire appropriée est recommandée. Par exemple, lunettes de protection ajustées, lunettes de sécurité à doublure en mousse ou tout autre équipement de protection protégeant les yeux des particules.

**Protection de la peau et du corps** Des vêtements résistants au feu / ignifuges / retardateurs peuvent être appropriés lors du travail à chaud avec le produit. Des gants résistants à la coupure et/ou des vêtements de protection peuvent être appropriés en cas de présence de surfaces coupantes.

**Protection respiratoire** En cas de génération de particules/émanations/gaz et de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide	<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Aspect</b>	Diverses formes pour le produit sous forme massive	<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet
<b>Couleur</b>	métallique, gris ou argent		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	-		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	1540-1670 °C / 2800-3040 °F		
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	-		
<b>Point d'éclair</b>	-		
<b>Taux d'évaporation</b>	-	Sans objet	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	-	Produit non inflammable sous forme distribuée, inflammable en tant que particules ou morceaux finement divisés résultant de la transformation de ce produit	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>		-	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>		-	
<b>Pression de vapeur</b>	-	Sans objet	
<b>Densité de vapeur</b>	-	Sans objet	
<b>Densité</b>	4.5		
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble	Insoluble	
<b>Solubilité(s)</b>		Sans objet	
<b>Coefficient de partage</b>	-	Sans objet	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	-	Sans objet	
<b>Température de décomposition</b>	-	Sans objet	
<b>Viscosité cinématique</b>	-	Sans objet	
<b>Viscosité dynamique</b>	-	Sans objet	
<b>Propriétés explosives</b>	Sans objet		
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet		
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>Point de ramollissement</b>	-		
<b>Masse molaire</b>	-		
<b>Teneur en COV (%)</b>	Sans objet		
<b>Densité</b>	-		
<b>Masse volumique apparente</b>	-		

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Sans objet

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques   Aucun(e).

Sensibilité aux décharges  
statiques                                   Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation dangereuse**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Formation de poussières et accumulation de poussières;

**10.5. Matières incompatibles**

Se dissout dans l'acide fluorhydrique, S'enflamme en présence de fluor. En cas de chauffage au-dessus de 200 °C, réagit de façon exothermique avec les substances suivantes: Chlore, brome, halocarbones, Tétrachlorure de carbone, carbon tétrafluoride, freon.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Lorsque le produit est soumis à soudage, combustion, fusion, sciage, brasage, broyage, bufflage, polissage ou tout autre processus similaire générateur de chaleur, les particules et/ou émanations atmosphériques potentiellement dangereuses suivantes peuvent être générées: Dioxyde de titane, un cancérigène du Groupe 2B selon le CIRC. Le pentoxyde de vanadium (V2O5) affecte les yeux, la peau, le système respiratoire.

**Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Ne constitue pas une voie d'exposition attendue lorsque le produit est sous forme massive.
<b>Contact oculaire</b>	Ne constitue pas une voie d'exposition attendue lorsque le produit est sous forme massive.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	Ne constitue pas une voie d'exposition attendue lorsque le produit est sous forme massive.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane	> 5000 mg/kg bw	-	-
Aluminium (métal)	15,900 mg/kg bw	-	> 1 mg/L
Vanadium	> 2000 mg/kg bw	-	-
Nickel	> 9000 mg/kg bw	-	> 10.2 mg/L

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Toxicité aiguë** Produit non classé.

**Corrosion/irritation cutanée** Produit non classé.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Produit non classé.

**Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Produit non classé.

**Cancérogénicité** Produit non classé.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Nickel 7440-02-0		Group 1 Group 2B	Known Reasonably Anticipated	X

**Toxicité pour la reproduction** Produit non classé.

**STOT - exposition unique** Produit non classé.

**STOT - exposition répétée**                      Produit non classé.

**Danger par aspiration**                            Produit non classé.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour sa toxicité pour le milieu aquatique

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Titane	The 72 h EC50 of titanium dioxide to <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> was 61 mg of TiO <sub>2</sub> /L.	The 96 h LC50 of titanium dioxide to <i>Cyprinodon variegatus</i> was greater than 10,000 mg of TiO <sub>2</sub> /L. The 96 h LC50 of titanium dioxide to <i>Pimephales promelas</i> was greater than 1,000 mg of TiO <sub>2</sub> /L.	The 3 h EC50 of titanium dioxide for activated sludge were greater than 1000 mg/L.	The 48 h EC50 of titanium dioxide to <i>Daphnia Magna</i> was greater than 1000 mg of TiO <sub>2</sub> /L.
Aluminium (métal)	The 96-h EC50 values for reduction of biomass of <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> in AAP-Medium at pH 6, 7, and 8 were estimated as 20.1, 5.4, and 150.6 µg/L, respectively, for dissolved Al.	The 96 h LC50 of aluminum to <i>Oncorhynchus mykiss</i> was 7.4 mg of Al/L at pH 6.5 and 14.6 mg of Al/L at pH 7.5	-	The 48-hr LC50 for <i>Ceriodaphnia dubia</i> exposed to Aluminium chloride increased from 0.72 to greater than 99.6 mg/L with water hardness increasing from 25 to 200 mg/L.
Vanadium	The 72 h EC50 of vanadium pentoxide to <i>Desmodesmus subspicatus</i> was 2,907 µg of V/L.	The 96 h LC50 of vanadium pentoxide to <i>Pimephales promelas</i> was 1,850 µg of V/L.	The 3 h EC50 of sodium metavanadate for activated sludge was greater than 100 mg/L.	The 48 h EC50 of sodium vanadate to <i>Daphnia magna</i> was 2,661 µg of V/L.
Nickel	NOEC/EC10 values range from 12.3 µg/l for <i>Scenedesmus accuminatus</i> to 425 µg/l for <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> .	The 96h LC50s values range from 0.4 mg Ni/L for <i>Pimephales promelas</i> to 320 mg Ni/L for <i>Brachydanio rerio</i> .	The 30 min EC50 of nickel for activated sludge was 33 mg Ni/L.	The 48h LC50s values range from 0.013 mg Ni/L for <i>Ceriodaphnia dubia</i> to 4970 mg Ni/L for <i>Daphnia magna</i> .

### 12.2. Persistence et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.6. Autres effets néfastes

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits**                      L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

inutilisés en vigueur.

Emballages contaminés Aucun attendu.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe de danger Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 14.5 Polluant marin Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)  
 14.7 Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

### RID

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe de danger Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

### ADR

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe de danger Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

### OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe de danger Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Sans objet  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

### IATA

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe de danger Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 Description Sans objet  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Titane 7440-32-6	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	RG 32 RG 16, RG 16bis	-



Vanadium 7440-62-2	RG 66	-
Nickel 7440-02-0	RG 37ter	-

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**

<b>Date d'émission</b>	28-mai-2015
<b>Date de révision</b>	27-mai-2016
<b>Remarque sur la révision</b>	Section(s) mis(es) à jour: 1, 3, 7.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Remarque :**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

**Informations supplémentaires disponibles auprès de :** Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImetals.com